



Commune de
Val-de-Travers

Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à l'exercice 2009

Rapports :

Dicastères de l'administration & de la sécurité publique

Dicastères de l'éducation et de l'enseignement & de la culture, des loisirs et des sports

Dicastères de l'urbanisme et du développement durable & des affaires sociales

Dicastères des travaux publics & des bâtiments

Dicastères de l'économie & des finances

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Dicastères de l'administration et de la sécurité publique.....	8
1. Organigramme	8
2. Chancellerie.....	8
2.1 Rappel du rôle et de la fonction du service	8
2.2 Commissions du Conseil général.....	9
2.3 Activités 2009.....	9
2.4 Effectif du personnel.....	10
2.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2009.....	10
2.6 Etat de situation à la fin du premier exercice	11
3. Ressources humaines	11
3.1 Rappel du rôle et de la fonction du service	11
3.2 Commission du personnel.....	11
3.3 Activités 2009.....	12
3.4 Effectif du personnel.....	13
3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2009.....	13
3.6 Etat de situation à la fin du premier exercice	14
4. Secrétariat central, archives et coordination.....	14
4.1 Rappel des rôles et de la fonction du service	14
4.2 Activités 2009.....	14
4.3 Effectif du personnel en 2009.....	15
4.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2009.....	15
4.5 Etat de situation à la fin du premier exercice	16
5. Le service de la sécurité publique	16
6. Police administrative	17
6.1 Missions de la police administrative	17
6.2 Activités.....	17
6.3 Commissions	18
6.4 Effectif du personnel.....	18
6.5 Projets importants réalisés	18
7. Police du feu et salubrité publique	18
7.1 Missions	18
7.2 Commission de la police du feu et de la salubrité publique	19
7.3 Activités.....	19
7.4 Effectif en personnel.....	19
7.5 Projets importants	20
8. Centre de secours - CS	20
8.1 Missions	20
8.2 Activités.....	20
8.3 Effectif et finances	22
8.4 Projets importants	22
8.5 Etat de la situation	22
9. Le corps des sapeurs-pompiers – CSP.....	22
9.1 Missions	22
9.2 Activités.....	22
9.3 Personnel et finances.....	24
9.4 Projets importants	24
9.5 Etat de la situation	24

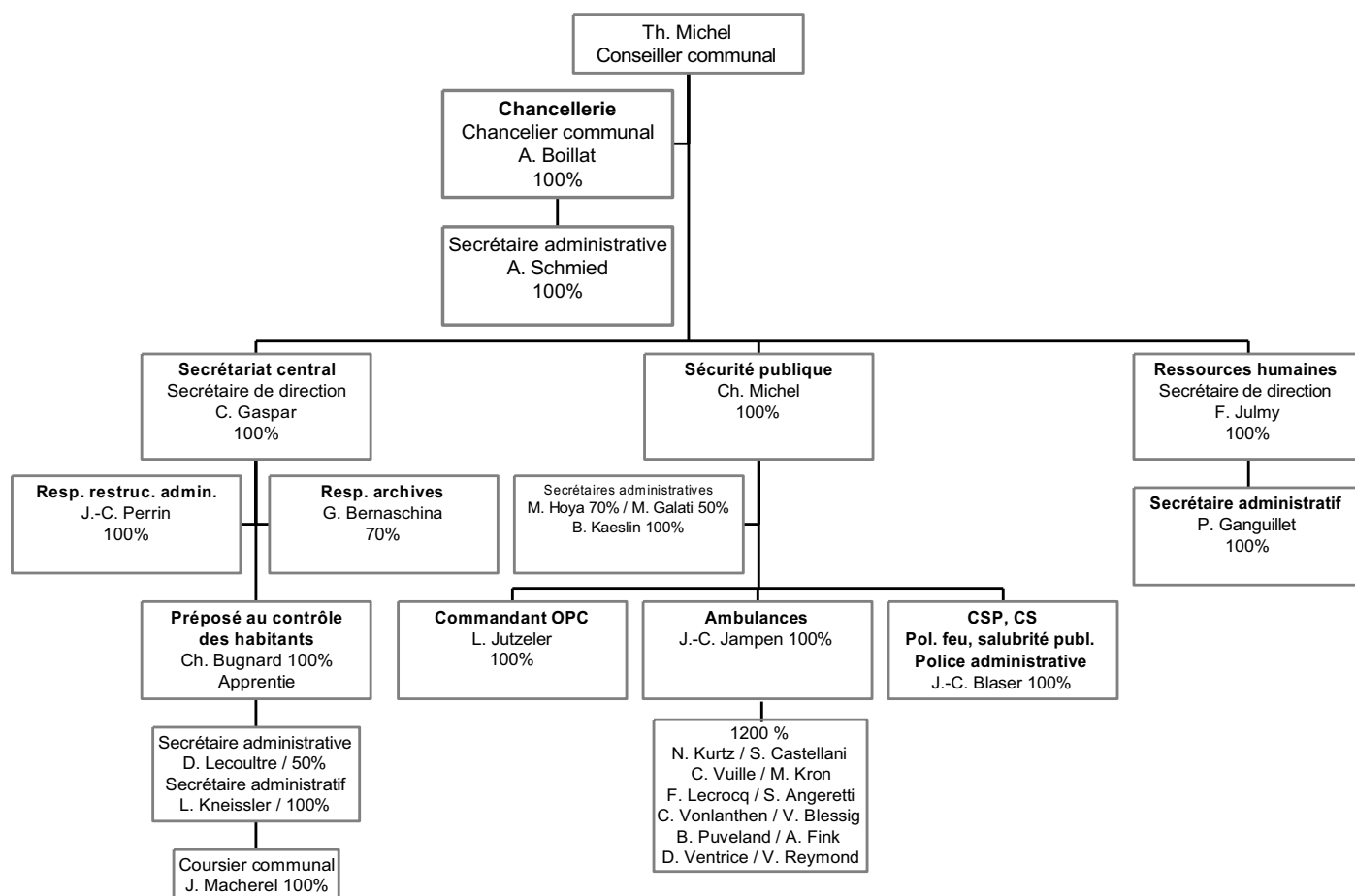
10. Protection civile - OPC	25
10.1 Missions	25
10.2 Activités 2009.....	25
10.3 Effectif.....	27
10.4 Projets importants	27
10.5 Etat de la situation	27
11. Service des ambulances	27
11.1 Missions	27
11.2 Activités.....	28
11.3 Effectif et finances	29
11.4 Etat de la situation	29
<i>Dicastères de l'éducation et de l'enseignement et de la culture, des loisirs et des sports</i>	<i>32</i>
1. Organigrammes	32
1.1. Dicastère de l'enseignement et de l'éducation	32
1.2. Dicastère de la culture, des loisirs et des sports.....	32
2. Direction	33
2.1 Organisation de l'administration du secrétariat des dicastères	33
2.2 Personnel	33
2.3 Services et organisation	33
3. Activités « Enseignement »	34
3.1 Organisation de la Direction	34
3.2 Commissions scolaires, commission scolaire transitoire et conseil d'établissement scolaire.....	35
3.3 Organisation des classes	36
3.4 Activités directement liées à l'Ecole de Val-de-Travers	37
3.5 Bibliothèque.....	38
3.6 Effectifs du personnel	39
3.7 Activités 2009.....	40
4. Activités « Education » et secteur parascolaire	45
4.1 Crèche Les Pousse-Cailloux - Fleurier.....	46
4.2 Crèche Espace Mille-Pattes - Couvet	47
4.3 Autres activités	50
5. Activités culture	51
5.1 Inventaire des biens culturels	51
5.2 Fonds Duval.....	51
5.3 Bibliothèques	52
5.4 Relations avec les milieux culturels	53
5.5 Représentations diverses.....	53
6. Activités « Loisirs »	54
6.1 Procédure en matière de manifestation.....	54
6.2 Classification des manifestations.....	54
6.3 Lotos.....	55
7. Activités « sports »	55
7.1 Centre sportif	55
7.2 Piscine du Centre sportif.....	55
7.3 Piscine des Combes.....	58
7.4 Autres activités sportives.....	65
<i>Dicastères de l'urbanisme et du développement durable et des affaires sociales</i>	<i>68</i>
1. Organigramme	68
2. Dicastère de l'urbanisme et du développement durable	68
2.1 Rappel du rôle et de la fonction du dicastère.....	68
2.2 Commission d'urbanisme et de développement durable.....	69
2.3 Service d'urbanisme et de développement durable.....	69

2.4 Service de l'eau et de l'épuration	70
2.5 Gestion des déchets.....	71
2.6 Domaine de l'énergie.....	71
2.7 Autres tâches	72
3. Dicastère de l'aide sociale.....	72
3.1 Domaines d'activités.....	72
3.2 Ressources en personnel	72
3.3 Activité 2009	72
3.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2009.....	73
3.5 Etat de la situation à la fin du premier exercice	73
3.6 Autres tâches	73
4. Guichet local de Couvet	74
4.1 Domaines d'activités.....	74
4.2 Ressources en personnel	74
<i>Dicastères des travaux publics et des bâtiments.....</i>	76
1. Généralités	76
1.1 Introduction	76
1.2 Organigrammes.....	77
2. Direction des travaux publics et des bâtiments	78
2.1 Rôle et fonction des services	78
2.2 Commissions	79
2.3 Activité 2009	79
2.4 Effectif du personnel.....	81
2.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2009.....	82
2.6 Etat de situation à la fin du premier exercice	83
<i>Dicastères de l'économie et des finances.....</i>	86
1. Généralités	86
1.1 Introduction	86
1.2 Organigramme	87
2. Direction de l'économie et des finances.....	88
2.1 Rôle et fonction du service	88
2.2 Commissions du Conseil communal.....	88
2.3 Activité 2009	89
2.4 Effectif du personnel.....	92
2.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2009.....	93
2.6 Etat de situation à la fin du premier exercice	97
3. Service forestier	97
3.1 Rôle et fonction du service	97
3.2 Commissions du Conseil communal.....	99
3.3 Activité 2009	99
3.4 Effectif du personnel.....	100
3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2009.....	100
3.6 État de situation à la fin du premier exercice	101
4. Equipe forestière communale.....	101
4.1 Rôle et fonction du service	101
4.2 Activité 2009	102
4.3 Effectif du personnel.....	102
4.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2009.....	103
4.5 État de situation à la fin du premier exercice	103

Dicastères
de l'administration
et
de la sécurité publique

DICASTÈRES DE L'ADMINISTRATION ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. ORGANIGRAMME



2. CHANCELLERIE

2.1 Rappel du rôle et de la fonction du service

La Chancellerie est le secrétariat du Conseil communal et du Conseil général. Elle n'assume pas un rôle transversal dans l'appareil communal, mais assure le suivi des décisions prises et prend les dispositions nécessaires pour qu'elles soient mises en application.

La Chancellerie est la gardienne des institutions. A ce titre, elle est garante du respect des droits politiques et de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet de traitement des données.

La Chancellerie est en charge du protocole et de l'organisation des manifestations officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des relations avec les médias.

2.2 Commissions du Conseil général

La Chancellerie centralise les convocations des trois commissions du Conseil général, à savoir :

2.2.1 Commission de gestion et des finances (CGF)

9 convocations (9 mars, 6 avril, 13 mai, 25 mai, 4 juin, 24 août, 14 septembre, 5 octobre et 23 novembre 2009)

2.2.2 Commission des naturalisations et agrégations (CNAT)

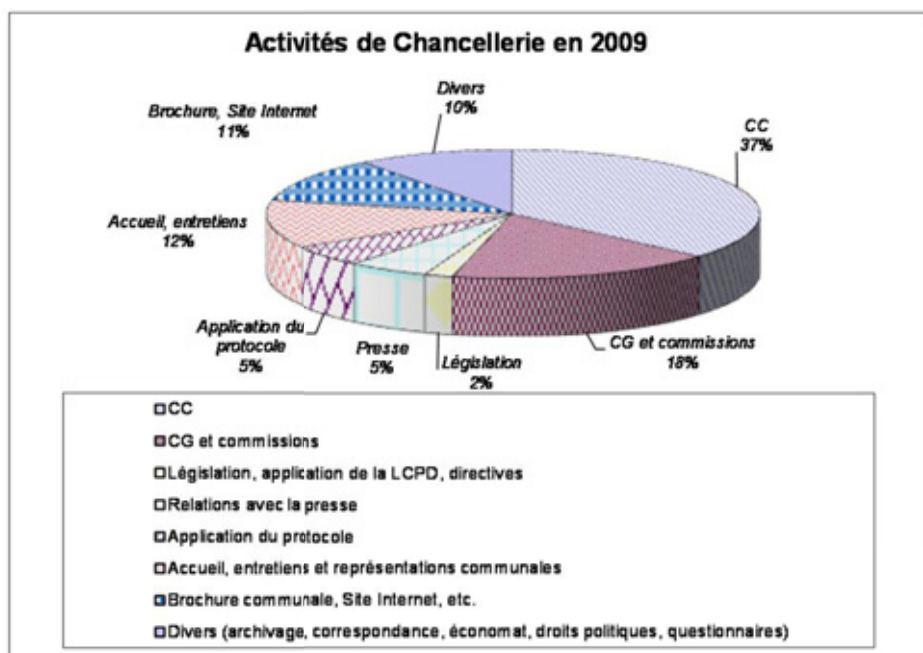
6 convocations (25 mars, 1^{er} septembre, 22 septembre, 20 octobre, 10 et 24 novembre 2009)

2.2.3 Commission des règlements (CREGL)

7 Convocations (11 mars, 21 avril, 2 juin, 18 août, 25 août, 10 et 15 septembre 2009)

2.3 Activités 2009

Les missions de la Chancellerie se sont réparties de la manière suivante :



Les séances du législatif et de l'exécutif ont donné lieu au travail administratif suivant :

- 35 séances du Conseil communal, représentant la rédaction de 543 pages de procès-verbaux et l'adoption de 106 arrêtés ;
- 7 séances du Conseil général, représentant la rédaction de 214 pages de procès-verbaux et l'adoption de 42 arrêtés.

La Chancellerie a ensuite assuré le suivi du processus législatif pour les règlements suivants :

Règlements	Accepté au CG	Sanction du CE
Général	15.12.2008	16.03.2009
Statut des Conseillers communaux	16.02.2009	22.04.2009
Police du feu et défense incendie	30.03.2009	01.07.2009
Affermage des terres et domaines agricoles communaux	30.03.2009	03.06.2009
Conseil d'établissement scolaire	04.05.2009	12.08.2009
Distribution de l'eau potable	22.06.2009	07.09.2009
Maîtrise des finances communales	22.06.2009	07.09.2009
Police	14.09.2009	30.11.2009
Déchets	26.10.2009	22.12.2009
PGEE	26.10.2009	25.01.2010

2.4 Effectif du personnel

La Chancellerie est dotée de 2 postes équivalents plein temps (EPT), soit une secrétaire et un chancelier.

2.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2009

La Chancellerie a ciblé sa priorité sur la communication à la population. En conséquence, elle a rédigé un annuaire communal, a mis sur pied la rubrique hebdomadaire « La vie communale » en page 2 du Courrier du Val-de-Travers, a élaboré une brochure communale et a entamé une réflexion sur les panneaux d'information dans les différents villages.

En termes d'application du protocole, la Chancellerie a organisé la réception des nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans, avec 158 participants, et des couples fêtant leurs Noces d'Or, 23 participants. Elle a également assuré trois visites pour des personnes entrant dans leur 100^{ème} anniversaire et a présenté ses vœux, avec remise d'un cadeau, à 36 personnes fêtant leurs 90 ans.

En ce qui concerne la mise sur pied de conférences de presse, la Chancellerie a organisé 4 rencontres avec les représentants des médias :

- le 6 avril 2009 pour les 100 jours d'activités ;
- le 3 juin 2009 pour présenter le programme de législature ;
- le 18 novembre 2009 pour présenter le projet de nouvelle localisation des services de l'administration ;
- le 25 novembre 2009, pour présenter le budget 2010.

2.6 Etat de situation à la fin du premier exercice

Dès les premiers mois de l'année, la Chancellerie a rapidement trouvé son rythme de croisière et elle effectue les tâches confiées avec le but de remplir une mission et non d'effectuer des heures de travail. Cette mission, la Chancellerie l'exerce en 3 "D": Disponibilité, Diplomatie et Discrétion.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Rappel du rôle et de la fonction du service

Outre le paiement des salaires et la gestion administrative, le Service des Ressources Humaines (RH) a pour mission de développer une spécialisation en offrant aux différents services un support dans les domaines tels que le recrutement, la formation continue, la gestion de conflits, droit du travail, etc.

Les fonctions administratives RH comprennent :

Une mission administrative : assurer la tenue des dossiers du personnel, les contrats de travail, les assurances sociales (AVS, AI, 2^{ème} pilier, allocations familiales, LAA, APG, etc...), les salaires, la gestion des horaires de travail, des absences et des vacances.

Une mission de gestion du personnel : assurer un suivi du collaborateur depuis le premier contact (candidature) jusqu'à son départ. Cette fonction comporte des activités telles que le recrutement, l'intégration et la formation continue.

Une mission de politique RH : garantir une équité de traitement par la bonne application des règles et principes de gestion du personnel et fournir une communication à l'ensemble du personnel sur les règlements et directives.

Une mission de promotion de la santé et sécurité au travail pour l'ensemble du personnel communal.

3.2 Commission du personnel

Conformément à l'Arrêté sur la commission du personnel du 8 juillet 2009 édicté par le Conseil Communal, une commission du personnel été créée.

La commission est composée de 10 membres désignés par le personnel, un par domaine d'activités, soit :

- Administration
- Sécurité publique
- Crèche, enseignement et formation
- Culture, loisirs et sports
- Action sociale
- Travaux publics
- Urbanisme et développement durable
- Economie et finances
- Bâtiment
- Forêts

La commission du personnel est la représentante de l'ensemble du personnel de l'administration communale vis-à-vis du Conseil communal. Elle fonctionne indépendamment des organisations politiques, syndicales ou professionnelles, ainsi que de la hiérarchie.

Depuis sa création en octobre 2009, la commission a siégé à quatre reprises.

Afin que le personnel puisse bénéficier d'une assurance perte de gain complémentaire, la commission du personnel a procédé à un sondage auprès de l'ensemble des collaborateurs, ceci pour permettre la souscription à une assurance perte de gain collective.

3.3 Activités 2009

Avant le 1^{er} janvier 2009, le dossier prioritaire était d'assurer la couverture d'assurance de chaque employé, les RH ont donc contacté l'ensemble des assureurs pour demander la prolongation des couvertures en cours ainsi que des taux de primes, cela jusqu'au 31 décembre 2009.

En début d'année 2009, le 80% de la gestion des salaires et du suivi administratif était effectué par les RH. Par la suite, en juillet et août 2009, les salaires de tous les auxiliaires, collaborateurs à temps fixe et personnel du restaurant du Centre sportif ont été intégrés dans la base de données.

En septembre 2009, le personnel administratif, bibliothécaire et les concierges du Collège Jean-Jacques Rousseau étaient à leur tour enregistrés dans le système informatique des RH.

Auparavant, ces paiements étaient gérés par le bureau des salaires de l'Etat de Neuchâtel. Une bonne coordination entre nos services a permis la reprise de ces données sans problème

L'harmonisation du portefeuille d'assurances a nécessité un travail conséquent, notamment pour collecter et lister les différentes couvertures qui existaient entre la multitude d'assurances et toutes les anciennes communes et les anciens syndicats. En fin d'année, de nouveaux contrats d'assurances ont été conclus, permettant ainsi un gain substantiel et une rationalisation du travail, notamment lors de l'annonce de sinistres.

A noter encore que le dicastère de l'administration est représenté au sein de prévoyance.ne, la nouvelle caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, par le chef du dicastère qui a été nommé au Conseil d'administration.

La masse de travail des RH s'est répartie de la manière suivante :

Gestion des dossiers du personnel (Caisse de pension, caisse de compensation, suivi des dossiers, etc...)	35%
Mutations des salaires	25%
Gestion des assurances (annonces des cas maladie, accident, suivi des dossiers, etc...)	15%
Gestion des horaires et des absences, mise en place de Timelead	17%
Divers	8%

Quelques chiffres :

Nombre de collaborateurs administratif et d'exploitation : 157 (dont 52% de femmes et 48% d'hommes).

Nombre d'EPT dans le personnel administratif et d'exploitation : 127,43.

Nombre de collaborateurs dans le personnel enseignant : 144 (dont 75% de femmes et 25% d'hommes).

Nombre d'EPT dans le personnel enseignant : 97,71.

3.4 Effectif du personnel

Les RH sont dotés de 2 EPT, soit un collaborateur administratif et une responsable.

3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2009

La mise sur pied d'une spécialisation RH dans la nouvelle commune a entraîné le lancement de vastes chantiers :

- Mise à jour des dossiers du personnel ;
- Projet de description, évaluation et classification des fonctions de tous les collaborateurs ;
- Harmonisation des portefeuilles d'assurances LAA, APG, etc... ;
- Paramétrage de la répartition de la prime maladie perte de gains (paritaire employé – employeur) ;
- Paramétrage des retenues sur salaire pour l'assurance perte de gain collective ;
- Mise à jour des comptes IBAN de l'ensemble du personnel communal ;
- Création de la base de données et mise en place d'un système de gestion des heures et absences (Timelead) ;

- Recensement des besoins en formation ;
- Promotion de la santé et sécurité au travail.

3.6 Etat de situation à la fin du premier exercice

Les RH sont de plus en plus sollicités par les collaborateurs, notamment pour tout ce qui touche aux assurances sociales, prestations de retraites, allocations familiales, changement de situation au sein de la famille, règlement du personnel, etc.

Malgré que les tâches administratives liées à ce service spécialisé sont conséquentes, les RH ont tout de même assuré un travail efficace et rapide tout en garantissant des prestations de qualités envers l'ensemble des collaborateurs.

4. SECRÉTARIAT CENTRAL, ARCHIVES ET COORDINATION

4.1 Rappel des rôles et de la fonction du service

Le Secrétariat central est au service de la population pour toutes les prestations liées au contrôle des habitants (arrivées et départs, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour,...); il gère l'affichage dans les vitrines officielles; il tient les registres des cimetières et assume la notification des commandements de payer en collaboration avec le service de la sécurité publique.

D'autre part, il offre les prestations suivantes aux autres services de l'appareil communal : tri et distribution du courrier, gestion de la téléphonie fixe et mobile, gestion du parc informatique et celui des multifonctions (copieurs, imprimantes, scanner, fax) et gestion du site Internet.

Quant aux archives, ils assument la conservation, la gestion et la mise en valeur des documents nés de l'activité des anciennes communes et de la nouvelle. Les autres missions des archives sont la collecte et le classement des documents ainsi que l'accueil et l'orientation des chercheurs.

Enfin, une personne responsable de la structuration, de l'organisation et de la coordination de l'administration est rattachée au secrétariat central.

4.2 Activités 2009

Durant cette première année de fonctionnement, le Secrétariat central a géré 6 guichets villageois (Môtiers, Travers, Noiraigue, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards) dans les domaines du contrôle des habitants, de l'agence AVS ainsi que, jusqu'au 1^{er} avril, des inscriptions au chômage. En parallèle, il a notamment centralisé pour le reste de l'administration communale la gestion de l'économat, de l'informatique, de la centrale téléphonique et du tri du courrier.

Les mutations suivantes ont notamment été effectuées par le Secrétariat central :

Mutations	Nombre
Déménagements	891
Arrivées	654
Départs	615
Décès	113
Naissances	90
TOTAL	2363

Les documents suivants ont notamment été établis :

Documents	Nombre
Documents d'identités – Suisse	987
Documents d'identités - Etrangers	908
Attestations	782
TOTAL	2677

Le Secrétariat central a également organisé les cinq votations de l'année 2009 et les élections cantonales.

En ce qui concerne les archives et les activités de coordination, les deux responsables n'ont pas pu exercer pleinement leur nouvelle fonction dans la mesure où ils ont dû rapidement répondre à de nombreuses demandes en lien avec la mise en place de la nouvelle commune. En effet, une priorité a été accordée à la transmission et la reprise des données des anciennes entités aux services de la nouvelle administration, aux boucllements des comptes 2008, à la gestion de la multitude de guichets villageois, un soutien au service de l'eau (secrétariat et organisation), au DEFU (clôtures des bilans des anciennes communes et syndicats et bilan d'ouverture de la nouvelle), au service de l'urbanisme (mise en place de la taxe déchets) ainsi qu'au suivi et au transfert de la comptabilité de la société de chauffage au bois des Bayards à la nouvelle commune. De plus, les deux personnes responsables des archives et de la coordination ont assumé le remplacement d'une secrétaire de direction qui a bénéficié d'un congé maternité au dicastère de l'urbanisme et du développement durable.

4.3 Effectif du personnel en 2009

Avec les deux personnes responsables des archives et de la coordination, le Secrétariat central dispose de 6,5 EPT. Le départ d'une collaboratrice en début d'année a été remplacé afin de pouvoir assurer le tri quotidien du courrier et la notification des commandements de payer.

4.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2009

Des contacts ont rapidement été pris avec les différents fournisseurs de l'économat afin de négocier des prix préférentiels, fort d'une nouvelle masse critique et d'une gestion harmonisée.

Afin de diminuer les coûts importants en terme de communication téléphonique au sein d'une administration décentralisée sur plusieurs sites, le Secrétariat central a procédé au déploiement de la téléphonie IP pour la téléphonie fixe. Les abonnements téléphoniques des anciennes communes ont été résiliés afin d'adhérer à un réseau par Internet. Moyennant un abonnement

annuel de Fr. 140.- par appareil, les communications internes à l'administration, ainsi qu'avec l'administration cantonale et les grandes communes du canton sont aujourd'hui gratuites.

Dans le domaine de la téléphonie mobile, le Secrétariat central a négocié une offre prévoyant des tarifs préférentiels pour les appels entre abonnés d'un même réseau. Les collaborateurs qui sont appelés à travailler avec leur téléphone portable bénéficient ainsi d'un abonnement à tarif réduit et ils peuvent appeler gratuitement leurs collègues en interne ainsi que les différents organismes ayant un numéro d'appel IP.

Suite à l'acceptation par le Conseil général, le 26 octobre 2009, d'un crédit-cadre pour le financement général de divers travaux informatiques, le Secrétariat central a organisé la migration pour le passage sur Office 2007 et il a également entamé les travaux pour la mise en place d'un nouveau site Internet.

4.5 Etat de situation à la fin du premier exercice

Avec le transfert de l'agence communale AVS au dicastère de l'action sociale et la diminution de la fréquentation des guichets villageois, le Secrétariat central a cherché à gagner en efficacité sans diminuer la qualité des prestations fournies à la population. La fermeture des guichets villageois s'est ainsi accompagnée, au 1^{er} janvier 2010, par une spécialisation des tâches de contrôle des habitants et par un service à domicile.

D'une manière générale, durant toute l'année 2009, le Secrétariat central a cherché à optimiser les différentes tâches qui lui sont confiées et il a mis en place des nouveaux processus afin de se préparer à diminuer son effectif de deux EPT pour 2010, tout en maintenant les différentes prestations à la population, ainsi qu'à l'ensemble des autres services. Quant au transfert des missions liées à l'agence communale AVS, il a été accompagné par une diminution de 0,5 EPT au bénéfice du dicastère de l'action sociale.

5. LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le service de la sécurité publique (ci-après « le service ») a repris au 1^{er} janvier 2009 l'organisation et le personnel de l'ancien syndicat régional de la sécurité publique (SYRES) ainsi que du service de la sécurité de l'ancienne commune de Couvet.

Ces deux entités géraient déjà le centre de secours, depuis 1992, la protection civile, depuis 1995, le service des ambulances, depuis 2002, et le nouveau corps de sapeurs-pompiers, depuis 2008.

Une section « police administrative » a dû être mise sur pied, en parallèle à l'application du mandat de prestations qui lie la commune avec la police neuchâteloise.

En sus des différentes activités citées ci-dessus, les missions liées à la police du feu (prévention incendie) et à la salubrité publique ont été multipliées par quatre, dans le sens où les collaborateurs du service assumaient déjà cette prestation mais uniquement pour l'ancienne commune de Couvet.

Le service de la sécurité publique emploie 19 collaborateurs, correspondant à 18,2 EPT, dont 13 ambulanciers.

6. POLICE ADMINISTRATIVE

6.1 Missions de la police administrative

Au 1^{er} janvier 2009, la nouvelle commune a repris les mandats de prestations qui liaient la police neuchâteloise avec les anciennes communes de Fleurier, Couvet, Môtiers et Buttes.

En effet, dès le 1^{er} janvier 2008 pour Fleurier, et le 1^{er} juillet 2008 pour Couvet, les polices locales ont été supprimées et une partie de leurs activités remise à la Police neuchâteloise par la conclusion de mandats de prestations, pour un total de Fr. 120'000.-.

En prévision d'une extension du mandat de prestations à toute la nouvelle commune pour 2010, le postulat de départ du dicastère de la sécurité publique a été de considérer que le nouveau contrat engageant la commune de Val-de-Travers ne devait pas être plus onéreux que ce qui est prévu au budget 2009, et ce, même si le bassin de population a passé de 7'700 habitants pour 4 communes à 10'800 pour la nouvelle. En effet, si nous partions du principe qu'il suffirait d'étendre le mandat de prestation proportionnellement au nombre d'habitants, le mandat passerait à Fr. 170'000.- (soit une augmentation de 42%), ce que la commune ne peut se permettre financièrement.

Au final, l'augmentation des coûts s'est limitée à 10%, compensée par une augmentation équivalente des recettes. Plus précisément, la commune s'engage à financer l'équivalent de 0,869 ETP à la police neuchâteloise, soit Fr. 134'000.-. A noter que si la commune devait assumer elle-même une police locale, il serait nécessaire de disposer d'un minimum de 5 agents (3,7 EPT pour les anciennes communes de Fleurier et Couvet) pour accomplir les missions de police de proximité.

6.2 Activités

L'économie réalisée avec la conclusion du mandat de prestations est dès lors substantielle mais ne nous y trompons pas, le service a constaté à plusieurs occasions que de nombreuses tâches n'ont pas été reprises par la police neuchâteloise et qu'il faut, par exemple, collaborer avec le personnel de la voirie pour poser la signalisation lors des manifestations et procéder ensuite au rétablissement. La voirie est également devenue responsable de la pose et de l'entretien de la signalisation fixe et des nouveaux signaux. Quant au service, il intervient en élaborant les plans de signalisation.

De nombreuses tâches sont également restées à la charge du service, ce qui a nécessité la mise en place d'une section « police administrative », mentionnant par exemple :

- Gestion administrative des notifications des commandements de payer ;
- Commerces ;
- Etablissements publics ;
- Permissions tardives ;
- Sécurité des manifestations ;
- Objets trouvés ;
- Gestion complète des foires de Couvet et de l'Abbaye de Fleurier ;
- Signalisation ;
- Circulation routière ;
- Application du règlement de police ;

- Voitures sans plaques ;
- Naturalisations ;
- Renseignements à la population.

6.3 Commissions

Le service assure le secrétariat de la commission des naturalisations et agrégations du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission). La commission des naturalisations s'est réunie à 6 reprises en 2009, elle a traité au total 22 dossiers impliquant 41 personnes. 50 dossiers de naturalisations ont abouti durant l'année écoulée. De ces dossiers, il ressort que 91 personnes ont obtenu la nationalité suisse et sont dorénavant originaires de Val-de-Travers. 8 dossiers ont finalement été classés sans suite, soit par préavis défavorable de la commune, soit par renonciation des demandeurs en cours de procédure.

A noter encore que la commune siège au Conseil cantonal de la sécurité publique, par l'intermédiaire du chef de dica A noter encore que la commune siège au Conseil cantonal de la sécurité publique, par l'intermédiaire du chef de dicastère.

6.4 Effectif du personnel

La police administrative a nécessité un effectif de 0,7 EPT qui s'additionne au mandat de prestations avec la police neuchâteloise et au travail accompli par le service de la voirie.

6.5 Projets importants réalisés

La mise sur pied de cette nouvelle section est importante dans la mesure où elle assure un suivi communal des tâches de police et garanti un contact régulier avec la police neuchâteloise.

7. POLICE DU FEU ET SALUBRITÉ PUBLIQUE

7.1 Missions

La police du feu est l'une des missions les plus importantes du service sous l'angle de la prévention incendie. Elle est impérative pour limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi sur la police du feu et son règlement d'application, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des Normes et Directives AEAI, notamment en ce qui concerne :

- Les visites périodiques de bâtiments ;
- Les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- La sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- Le contrôle des demandes de permis de construire ;
- Les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les Normes et Directives AEAI.

7.2 Commission de la police du feu et de la salubrité publique

Le service bénéficie du travail réalisé par une commission de police du feu et de salubrité publique, présidée par le chef de dicastère et forte de 9 commissaires, appuyés par une trentaine d'inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois planifiées et organisées par le service (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers). En outre, le service assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les industries.

7.3 Activités

Pour 2009, les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation :	129
Bâtiments devant être visités au moins tous les 8 ans :	409
Bâtiments devant être visités au moins tous les 4 ans :	138
Bâtiments devant être visités au moins tous les 2 ans :	27
Bâtiments devant être visités annuellement :	6
Nombre total de bâtiments visités :	709

Ces 709 visites ont donné lieu à 167 décisions rendues pour non conformité.

A ce nombre de visites, s'ajoutent les dossiers concernant les installations de chauffage avec 186 installations contrôlées (y compris par le ramoneur). Ces contrôles ont donné lieu à 39 décisions pour non conformité.

Par ce nombre important de visites, l'objectif est de conduire à une baisse du nombre de sinistres incendies et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi notablement améliorée et les frais de sinistres diminués. Par ailleurs, avec ce pourcentage de visites, le service répond aux exigences de la Loi sur la police du feu.

En ce qui concerne la salubrité publique, le service est intervenu à 9 reprises en 2009. 3 dossiers sont en cours de traitement en raison des délais de réalisation qui ont été donnés. A deux reprises, le service a fait appel au service d'hygiène et de prévention du feu de la Ville de Neuchâtel qui est équipé d'appareils de mesure thermohygrométriques.

7.4 Effectif en personnel

Le travail du service en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 1.50 EPT en 2009.

7.5 Projets importants

Afin d'éviter de devoir engager du personnel supplémentaire, le service a dû mettre sur pied une commission dont les membres bénévoles sont actifs dans le bâtiment, la défense incendie ou dans d'anciennes commissions de police du feu. Le travail accompli par cette commission est précieux et conséquent et a permis d'harmoniser la pratique en la matière entre tous les villages. Le retard accumulé par certaines anciennes communes a pu être en partie compensé en 2009.

8. CENTRE DE SECOURS - CS

8.1 Missions

Le centre de secours (CS) est chargé de la lutte contre les dégâts causés par le feu et par les épandages accidentels d'hydrocarbures, de la désincarcération, ainsi que des mesures d'urgence en cas d'accidents chimiques ou radioactifs.

8.2 Activités

Le CS est géré par la commune de Val-de-Travers sous le commandement du Maj Jean-Blaise Curtit, mais intervient également dans les communes des Verrières, La Côte-aux-Fées et Brot-Dessous, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Le personnel du CS est composé de 50 personnes, entièrement bénévoles. Ces dernières bénéficient toutefois d'un soutien du service, notamment dans les domaines suivants : secrétariat, soutien logistique à l'état major et au commandant, comptabilité, contrôles des factures, renseignements à la population et aux entreprises, convocations aux exercices et séances, correspondance, demandes de congé aux employeurs, inscriptions aux cours, demandes de subvention, gestion de l'effectif, recrutement, contrôle des heures d'exercice et des certificats médicaux, établissement des plannings de piquet, gestion des radios, facturation des frais de sinistre, contact avec les assureurs, gestion des soldes, élaboration des plans d'interventions.

En 2009, les exercices du centre de secours se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	Nombre:
Tonne-pompe avec les sct villageoises	10
Groupe d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)	10
Sanitaire	10
Chauffeurs	9
Recrues	9
Radio-téléphoniste	8
Séances d'état-major	7
Feu	5
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	5
Séances entre les cadres	4
Désincarcération	3
Mesures immédiates pour sauver la vie (MISV et RCP)	3
Exercice sur alarme surprise	2
Chimique	2
Total des exercices et des séances :	87

Nombre d'interventions sinistres, détaillés par genre :

Sinistres	Nombre :
Feu	18
Soutien à l'ambulance	6
Désincarcération	5
Feu de cheminée	4
Chimique	3
GRIMP	3
Inondation	1
Hydrocarbures	1
Alarme automatique	38
Divers	8
Total interventions	87

Nombre de sinistres par commune :

Val-de-Travers	81
La Côte-aux-Fées	3
Les Verrières	3
Brot-Dessous	0
TOTAL	87

En sus de la formation de base ci-dessus, le personnel bénévole du CS a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Genre de cours	Nb de participants	Nb d'heures x nb de participants
Cours de base nouveaux CS	2	36
Technique extinction	4	72
Machinistes motopompe	3	24
Tactique	1	24
Degré 2	1	24
BLS RCP	9	45
Flashover-Backdraft	3	54
Chimique	0	0
Porteurs d'appareils respiratoires I & II	9	176
Préposé aux appareils respiratoires	2	48
Divers	3	24
Total cours :	37	527

Par ailleurs, le CS s'est déplacé dans la quasi totalité des villages pour effectuer des exercices en commun avec les sections du corps de sapeurs-pompiers. Ces exercices sont indispensables à la formation des sapeurs de la compagnie, particulièrement des premiers secours villageois, afin qu'il puisse bénéficier d'un minimum de connaissance sur le matériel du CS qu'ils sont appelés à utiliser lors des interventions.

A noter que le nombre d'exercices et des interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du CS qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

8.3 Effectif et finances

Le soutien du service pour le CS, nécessite un effectif de 0,6 EPT.

La charge nette du centre de secours se situe au budget 2010 à Fr. 319'740.-, soit Fr. 26.- /habitant. Cette charge est répartie entre les communes de Brot-Dessous, La Côte-aux-Fées, Les Verrières et Val-de-Travers.

8.4 Projets importants

Le CS a été actif dans les réflexions en cours quant à la réforme cantonale PolFeu 09. Une simplification des structures et une meilleure coordination entre les régions est souhaitée. A ce sujet, le chef de dicastère siège dans le comité de pilotage PolFeu 09.

8.5 Etat de la situation

La collaboration entre le CS et les différentes sections de la compagnie doit être développée afin de renforcer l'efficacité des intervenants lors des sinistres. D'une manière plus générale, le maintien en parallèle de deux organisations séparées (CS et CSP) pour assurer la défense incendie est de moins en moins justifié du point de vue de l'efficacité mais reste une obligation légale. Des réflexions devront malgré tout être menées afin de procéder à un rapprochement en profondeur, déjà existant dans les faits, entre ces deux entités. De plus, la bonne collaboration engagée avec les ambulances et la protection civile devra être développée et d'avantage exploitée.

9. LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS – CSP

9.1 Missions

Les missions du corps de sapeurs-pompiers (CSP) sont le sauvetage des personnes, des animaux et des biens, immobiliers et mobiliers, les mesures propres à empêcher la propagation du feu, l'extinction du feu, la protection contre les dégâts causés par l'eau ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à ce qu'ils soient placés en lieu sûr. Le personnel du CSP est composé de 300 sapeurs-pompiers, entièrement bénévoles, qui sont également appelés à intervenir pour des missions de préventions lors de manifestations locales publiques. Ils peuvent aussi être mobilisés dans le but de sauvegarder la vie ou les biens des personnes, dans certaines circonstances graves, notamment en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs.

Le CSP du Val-de-Travers est divisé en 3 centres d'intervention (Couvet, Fleurier et La Côte-aux-Fées), eux-mêmes subdivisés en sections villageoises. Ces dernières sont appelées à travailler en renfort, tout d'abord au sein d'un même centre d'intervention, puis sur tout le périmètre d'intervention du CSP si nécessaire.

9.2 Activités

Le CSP est géré par la commune de Val-de-Travers mais il intervient toutefois aussi sur les territoires des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Le CSP bénéficie du même soutien que le CS de la part du service (voir le point 4.2).

En 2009, les exercices du CSP se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	Nombre:	Nb heures x personnes
De section	32	1261
PAR	20	473
Officiers	16	373
Etat-major	12	366
1 ^{er} secours	9	542
Chauffeur	8	199
MISV et RCP	0	0
Pompiers sanitaires, Côte-aux-Fées	11	170
Divers	12	325
Total exercices :	120	3709

Nombre d'interventions sinistres, détaillés par genre :

Genre :	Nombre:	Nb heures x personnes
Feu	39	1372
Inondations	19	820
Police-route (manifestations)	15	262
Hydrocarbures	4	30
Sauvetage personne	3	14
Chimique	3	11
Sauvetage animaux	2	11
Rétablissement	9	124
Pompiers-sanitaires, Côte-aux-Fées	27	95
Divers	11	193
Total interventions :	132	2932

En sus de la formation de base ci-dessus, le personnel bénévole du CSP a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Genre de cours	Nb de participants	Nb d'heures x nb de participants
Cours de base nouveaux sapeurs	31	930
Technique extinction	1	18
Machinistes motopompes	8	64
Tactique	2	48
Degré 2	2	48
BLS RCP	13	65
Flashover-Backdraft	0	0
Porteurs d'appareils respiratoires I & II	23	480
Préposé aux appareils respiratoires	4	96
Journée des commandants	2	16
Divers	8	56
Total cours :	94	1821

Le Conseil communal a procédé à 10 nominations d'officiers, deux au grade de lieutenant, 3 au grade de premier-lieutenant, 1 au grade de capitaine, 3 au grade de capitaine – commandant d'un centre d'intervention et 1 au grade de major – commandant du CSP.

9.3 Personnel et finances

Le soutien du service au CSP nécessite un effectif de 0,6 EPT en terme de personnel.

Le CSP est sous le commandement du Maj. Patrick Piaget, secondé par les Cap Stéphane Aellen, chef du CI de La Côte-aux-Fées, Olivier Pedretti, chef du CI de Couvet et Daniel Zayan, chef du CI de Fleurier.

La dépense annuelle par habitant de la défense incendie au Val-de-Travers se monte à un total de Fr. 62.54, si l'on y ajoute les Fr. 24.- déjà comptabilisés du CS (point 4 ci-dessus). C'est Fr. 15.- par habitant de moins que la moyenne suisse et en-deçà de la moyenne cantonale. Au final, entre les comptes consolidés 2007 des anciennes communes et le bouclage intermédiaire des comptes 2009, l'économie réalisée par la fusion des corps de sapeurs-pompiers est actuellement de Fr. 120'000.-, soit Fr. 10.- par habitant.

9.4 Projets importants

La mise en place du CSP unique au Val-de-Travers s'est poursuivie durant toute l'année 2009. L'objectif de la fusion était de travailler avec moins de sapeurs-pompiers (-40% dans les faits), mais mieux équipés et mieux formés, pour aboutir à une plus grande efficacité. Pour affronter cette diminution de l'effectif, ont été instituées au sein du CSP, des sections villageoises légères, mobiles et entraînées à travailler avec les autres sections. Elles sont aujourd'hui prêtes à intervenir, en premier répondant ou en renfort, partout sur le territoire du district.

Cette nouvelle structure a nécessité un investissement de base financé à 90% par l'ECAP : 4 nouveaux véhicules avec moto-pompes (« concept ECAP ») pour permettre un déplacement rapide des sapeurs-pompiers sur les 166 km² du périmètre d'intervention, garantir la sécurité des intervenants en limitant l'utilisation de voitures privées et diminuer le nombre de ces dernières sur les lieux de sinistres. Deux hangars, aux Verrières et aux Bayards, ont en outre été rénovés pour accueillir une partie du matériel. L'investissement à charge de la commune s'est monté au final à Fr. 84'000.-.

En parallèle, le CSP a participé activement aux réflexions en cours sur la réforme de la défense incendie dans notre canton avec le projet PolFeu 09.

9.5 Etat de la situation

La section de Buttes est actuellement dépourvue de véhicule, ce qui n'est pas optimal en terme d'efficacité et de sécurité des intervenants dans la mesure où les sapeurs-pompiers de cette section sont appelés à utiliser leur véhicule privé pour se rendre sur les lieux des sinistres et venir en renfort aux autres sections.

Comme déjà précisé au point 4 ci-dessus, la collaboration entre le CSP et le CS doit être développée afin de renforcer l'efficacité des intervenants lors des sinistres. D'une manière plus générale, le maintien en parallèle de deux organisations séparées (CS et CSP) pour assurer la défense incendie est de moins en moins justifiées du point de vue de l'efficience mais reste une obligation légale. Des réflexions devront malgré tout être menées afin de procéder à un rapprochement en profondeur, déjà existant dans les faits, entre ces deux entités. De plus, la bonne collaboration engagée avec les ambulances et la protection civile devra être développée et d'avantage exploitée.

10. PROTECTION CIVILE - OPC

10.1 Missions

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir les contrôles des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés. L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population et les consignes sur le comportement à adopter. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la communauté.

L'OPC est gérée par la commune de Val-de-Travers qui a également repris la gestion de la protection civile des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées suite à la conclusion de mandats de prestations.

10.2 Activités 2009

L'OPC a organisé 647 jours de service pour un effectif de 93 personnes ce qui fait une moyenne de 6.9 jours/homme.

10.2.1 Cours préparatoire (CP) et cours de répétition (CR) :

- Du 4 au 6 mars 2009, entretien des constructions et abris publics du Val-de-Travers, 7 participants PCi
- Du 16 au 20 mars 2009, démontage du poste de commandement Couvet, 12 participants PCi
- Du 20 au 22 avril 2009, CP + CR appui Couvet, 27 participants PCi
- Du 7 au 8 mai 2009, entretien des constructions et abris publics du Val-de-Travers, 6 participants PCi
- Du 3 au 4 septembre 2009, entretien des constructions et abris publics du Val-de-Travers, 8 participants PCi
- Du 14 au 18 septembre 2009, CP + CR GIR et sanitaire à Couvet et piste d'exercice de la Presta, 19 participants PCi GIR
- Le 15 octobre 2009, contrôle périodique construction protégée à Couvet, 2 participants PCi
- Le 17 octobre 2009, exercice GIR sur alarme à Fleurier, 12 participants PCi GIR
- Du 10 au 13 novembre 2009, CP + CR collaborateurs EM + grand contrôle construction à Couvet, 18 participants PCi

Au total, l'année 2009 a comptabilisé 9 cours de répétition, de 247 jours au total, au cours desquels 111 personnes ont été engagées.

10.2.2 Interventions au profit de la collectivité (IPPC):

- Du 25 au 29 mai 2009, démontage d'un hangar forestier à Noiraigue, 25 intervenants PCi GIR
- Du 18 au 20 juin 2009, course internationale du DEFI Val-de-Travers, 31 intervenants PCi

L'OPC est intervenue à 2 reprises au profit de la collectivité, pour un total de 169 jours, ce qui a nécessité l'engagement de 56 intervenants.

10.2.3 Interventions d'urgences (IU) :

- Du 19 au 20 janvier 2009, inondations multiples au Val-de-Travers, 20 intervenants PCi GIR
- Le 23 janvier 2009, inondations multiples au Val-de-Travers, 7 intervenants PCi GIR
- Le 19 février 2009, inondation à la gare de Noiraigue, 2 intervenants PCi GIR
- Du 28 au 29 mars 2009, incendie à Boveresse, 12 intervenants PCi GIR
- Du 18 au 19 décembre 2009, incendie à St-Sulpice, 12 intervenants PCi GIR
- Du 30 novembre au 12 décembre 2009, vaccination cantonale H1 N1, 31 intervenants PCi

L'OPC a été appelée en urgence à 6 reprises pour des interventions auxquelles ont participé un total de 84 intervenants.

10.2.4 Formations spécifiques et séances

Formation	Nombre de participants
Chefs de section appui	2
Chef d'éléments logistiques	1
Chefs de groupe appui	2
Chefs de groupes télématiques	2
Spécialistes GIR	2
Préposé aux constructions	1
Préposé au matériel	2

Quant à l'état-major, il est s'est réuni à 8 reprises durant l'année 2009.

10.2.5 Formation du commandant :

Du 11 au 15 mai 2009, Base de la PCi, Schwarzenburg

Du 2 au 12 juin 2009, Formateur d'adultes, Schwarzenburg

Du 10 au 21 août 2009, Appui 1^{ère} partie, Schwarzenburg

Du 19 au 30 octobre 2009, Appui 2^{ème} partie, Schwarzenburg

10.3 Effectif

L'OPC est sous la responsabilité professionnelle du Cap Laurent Jutzeler. Ses missions nécessitent un effectif de 1,5 EPT en terme de personnel.

Le service de la Protection civile est entièrement financé par un fonds cantonal auquel la commune participe annuellement à hauteur de Fr. 14.-/habitant.

10.4 Projets importants

Les projets importants ont notamment eu pour cadre la rénovation du poste de commandement afin d'améliorer ses capacités opérationnelles :

Juin 2009, installation d'une détection gaz dans le local engins (financé par l'Office fédéral de la protection de la population - OFPP) ;

De juillet à décembre 2009, modernisation du poste de commandement de Couvet (financé par l'OFPP pour Fr. 160'000.-) ;

De juillet à décembre 2009, installation de la télématique (GSM, Polycom, Internet, ADSL) au poste de commandement de Couvet (financé par le canton et l'OFPP).

Avec cette rénovation du poste de commandement équipé en informatique et télématique, le dicastère de la sécurité publique pourra ainsi gérer toute future intervention de grande envergure, tous services de secours confondus.

10.5 Etat de la situation

Le matériel de la PCi est actuellement stocké sur plusieurs sites du district. Il conviendra de le regrouper sur un nombre de sites restreint afin de libérer des locaux et améliorer la gestion du stock.

Il est à relever une excellente collaboration entre les différents partenaires de la sécurité qui font de plus en plus appel au groupe d'intervention de la PCi du Val-de-Travers (GIR). Ainsi, à plusieurs reprises, l'OPC a été alarmée en urgence pour venir en renfort du CS, du CSP et des ambulances.

Lors de ces interventions, diverses missions lui ont été confiées : éclairage, fermeture et surveillance de zone, interventions sur inondation, ravitaillements en carburant et ravitaillements des intervenants (pompiers, police, ambulances et PCi). Cette bonne collaboration devra encore être développée à l'avenir.

11. SERVICE DES AMBULANCES

11.1 Missions

Le services des ambulances est composé de 13 ambulanciers qui ont pour mission générale la prise en charge professionnelle de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgence pré-hospitalières sur le territoire de la commune ainsi que, sur mandat de prestations, celles des Verrières, La Côte-aux-Fées et Brot-Dessous. Il est également appelé à assurer des transferts programmables. Par mandat confié par l'Etat, le service des ambulances assure également les sorties SMUR.

11.2 Activités

Le service a assuré un total de 669 interventions en 2009. Le SMUR est, quant à lui, intervenu à 122 reprises, dont 19 sorties sans ambulance. Le service a fait appel à la REGA à 22 reprises.

A noter que le service a dû assurer 107 interventions simultanées avec 2 ambulances et 16 interventions avec 3 ambulances. Une intervention simultanée peut avoir pour cause un accident avec plusieurs blessés, mais aussi et surtout des interventions différentes qui ont lieux dans la même heure.

Les différents types d'intervention se sont répartis de la manière suivante :

Statistique des sorties par genre	Nb
Médical	300
Accident non-professionnel	87
Psychiatrie	48
Intoxication	45
Accident de sport	40
Accident de circulation	28
Accident professionnel	11
Pédiatrie	6
Gynécologie, obstétrique	6
Prévention sur incendie	4
Renfort à un autre service d'ambulances	4
Autres, divers	90
TOTAL	669

Les degrés de gravité de la prise en charge des patients ont été inventoriés comme suit :

Degré urgence	Statistique des sorties par degré d'urgence	Nb
1	Urgence avec atteinte des fonctions vitales	509
2	Urgence sans probabilité atteinte des fonctions vitales	133
3	Sans urgence	27
	TOTAL	669

Le service a été appelé à intervenir dans les communes suivantes :

Commune	Nb
Val-de-Travers	571
La Côte-aux-Fées	39
Les Verrières	22
Brot-Dessous	2
HNE Val-de-Travers et hors zone	35
TOTAL	669

11.3 Effectif et finances

Il est nécessaire de préciser que le résultat comptable d'un exercice est essentiellement tributaire de la facturation liée au nombre des interventions dont l'estimation est difficilement évaluable une année à l'avance. Une variation de 10% du nombre d'interventions a une influence de Fr. 3.50 par habitant sur les comptes. Cela dit, la charge nette au budget 2010 est de Fr. 788'340.- soit Fr. 64.-/habitant.

Le personnel professionnel, au 31.12.2009, se compose ainsi :

- 8 ambulanciers diplômés IAS/CRS
- 3 techniciens-ambulancier
- 2 ambulanciers en formation diplôme (3^e année)
- soit 13 ambulanciers qui assurent également le SMUR.

Malgré un accompagnement financier de l'Etat limité dans le temps, au 31 décembre 2010, les coûts du service ambulances à charge des communes, facturation des interventions déduites, a subi une très forte augmentation due aux restructurations d'HNE. En effet, la durée d'une intervention a augmenté en moyenne de 90 minutes. Non seulement cela peut avoir un impact sur la sécurité sanitaire si l'on ne parvient pas à garantir 2 ambulances, mais cela augmente aussi le kilométrage de ces dernières, conduisant à une augmentation des frais d'entretien, services, carburant, etc. En outre, la perte des transferts inter-hospitaliers, les trajets NHP-Couvet étant assuré par un service privé, représente une diminution des recettes de plus de Fr. 5.- par habitant.

Etant également mandaté par l'Etat pour assurer les interventions du SMUR, en sus des deux ambulances, le service peut assumer les missions qui lui sont dévolues avec les 13 collaborateurs en place mais l'équilibre reste précaire. Une diminution d'une unité remettrait toute l'organisation en question.

11.4 Etat de la situation

Le Val-de-Travers représente le 7% de la population du canton, mais, par son éloignement avec les centres, doit assurer des interventions en urgence sur le 24% de la surface du territoire cantonal.

Rappelons qu'avec la restructuration hospitalière, les temps d'intervention se sont sensiblement allongés, passant d'une moyenne de 1h30, jusqu'à la fermeture du bloc opératoire du site de Couvet, à 3 heures actuellement. En conséquence, avec un total de 669 interventions ambulances durant l'année 2009, si le service ne disposait que d'une seule ambulance, le Val-de-Travers souffrirait d'un manque de couverture sanitaire durant plus de cinq heures par jour. Durant ces cinq heures, le Val-de-Travers serait couvert par une ambulance venant en renfort de Neuchâtel, soit 25 à 45 minutes d'attente supplémentaire pour le patient, en fonction du lieu d'intervention. S'il n'y avait pas eu 2 ambulances en 2009, le Val-de-Travers se serait trouvé dans ce cas de figure à 107 reprises.

L'aide financière de l'Etat, limité au 31 décembre 2010, a permis l'engagement de 3 ambulanciers supplémentaires afin d'assurer un deuxième équipage 24h/24. L'équilibre est toutefois précaire et une pérennisation doit être assurée. Différentes pistes ont été explorées, notamment un renforcement de la collaboration avec le service d'ambulances de Sainte-Croix

dont les responsables ont été rencontrés à 3 reprises. Une alternative serait de développer les collaborations avec les autres services d'ambulances du canton. Une définition plus cohérente des périmètres d'intervention, qui épousent actuellement les frontières des districts, et une meilleure coordination entre les ambulances de piquet des différents services, ajoutées à une centrale d'alarme 144 professionnelle, permettraient d'aboutir à l'efficacité recherchée.

DICASTERES DE L'ADMINISTRATION ET DE LA
SECURITE PUBLIQUE
LE CONSEILLER COMMUNAL

Thierry Michel